

Formation W.A.B.A. pour devenir Praticien de Watsu®

(en Europe)2009

Pré-requis pour l'inscription au registre mondial WABA comme Praticien Watsu- 2009
100 Heures Watsu-1 et Watsu-2 et enregistrer et donner 20 séances de pratique
50 Heures Audition de Watsu-2 (ou une Supervision 8 heures, Intégration 16 h.) ,
1 Heure Démonstration de Maîtrise (1)
150 Heures Suivre autant de classes aquatiques pour apporter ce total d' heures .
50 Heures Watsu-3
Cours de réanimation cardio-pulmonaire
Enregistrer 10 séances reçues d' une/un professionnelle (avant, durant ou après le cours).
<i>Ci-dessous sont les cours non aquatiques du programme WABA (2):</i>
100 Heures de Shiatsu et/ou Tantsu
100 Heures d' anatomie/physiologie
Le nombre d'heures ajoutées de cours aquatiques (WABA) et non aquatique doit faire un total de 550 de heures de cours et supervisions.
Une intégration ou une Audition du W-2. La démonstration de Maîtrise de la forme (technique) et des principes du Watsu sont nécessaires pour pouvoir accéder au Watsu-3. Exceptionnellement pour obtenir l' autorisation provisoire comme prestataire de Watsu. (4)
Après avoir accompli les pré-requis décrits, vous pouvez joindre WABA et vous inscrire comme Praticien de Watsu . (50 US\$) qui inclue le privilège d'être mentionné sur le site mondial de Watsu.
Le renouvellement de l'inscription chaque année (chaque 2 ans hors des USA) au près de WABA et une formation continue d'au moins un cours de WABA chaque trois ans sont nécessaires pour continuer a être enregistrer en tant que praticien de Watsu.
(1) Montrer la Maîtrise de la forme et des principes du Watsu. Après le Watsu 2, après avoir enregistré 20 séances de pratique et avant de faire le Watsu 3, vous devez donner une séance à un assistant ou à un Instructeur certifié par WABA.
(2) Si les cours ont été suivis dans un autre organisme que WABA ,vous devez enregistrer dans votre Log-Book et faire les transferts dans votre transcrit(Curriculum du registre WABA). Un coût est impliqué pour le transfert.
Prestataire de Watsu®
Le programme de prestataire de service, proposé au professionnels(4), nécessite au moins 100 heures de formation. Passer avec succès le Watsu 1 et Watsu 2, plus le passage de la démonstration de Maîtrise. (Une formation continue est exigée pour tout prestataire)
(4) Les physiothérapeutes, kinésithérapeute, masseurs, ergothérapeutes, ostéopathes diplômés qui travaille dans une entreprise (*) (Spa, clinique etc...) peuvent accéder à ce programme de prestataire de service uniquement dans le cadre de leurs entreprise, La formation continue est obligatoire dans ce programme de formation. Le prestataire ne peut, en aucun cas, pratiquer le Watsu, professionnellement, hors du cadre de son entreprise.
(*) Diplômes (>500 Heures) dans des techniques non-conventionnelles seront considérés cas par cas.
NOTE: Visitez le site www.waba.edu pour trouver la liste de tout le programme de formation mondiale du Travail Corporel Aquatique .Le programme de formation de Watsu-France contient quelque variations. Vous trouverez ses spécificités sur le site www.watsu-france.fr .